



>

COMMUNE DE PENTHALAZ  
Conseil communal

**Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2021-49 relatif à la demande de crédit d'étude en vue de la réalisation des nouveaux bâtiments scolaires sur les parcelles 109, 121 et 688 à Penthelaz, en partenariat avec l'ASIVenoge**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Mmes Samantha Cardaropoli et Anne-Marie Dénéreaz et de MM. Daniel Rochat, Daniel Traini, Claude Brocard, Marc-Eugène Viret et Bernard Morel, s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le lundi 10 mai en présence de MM. Yves Jauner, Didier Chappuis, Yvan Rochat et Pierre-André Ischi (municipaux) et de M. Patrick Vallat de la société de conseils Vallat Partenaires SA, afin de débattre sur le préavis cité en titre. Elle s'est réunie une seconde fois le jeudi 27 mai en présence de MM. Didier Chappuis et Pierre-André Ischi (municipaux) afin d'obtenir un complètement d'informations et d'établir le présent rapport.

C'est un sujet d'une grande importance et hautement sensible qui nous est soumis ce soir. Nous ne devons nous prononcer que sur un crédit d'études, mais la décision que nous allons prendre va conditionner la suite des événements. Qu'est-ce que la commune de Penthelaz aura à gagner en s'engageant dans ce gros projet ? Quels sont les risques financiers qu'elle court ? Serait-ce plus avantageux pour elle que ce complexe scolaire soit implanté sur le territoire d'une autre commune, Penthaz en l'occurrence ? Que se passera-t-il si nous refusons d'investir, mais que tout se construise malgré tout à Penthelaz ? Autant de questions qu'il convient d'analyser de près pour que nous puissions prendre une décision en connaissance de cause.

Pour mémoire, rappelons que l'ASIVenoge a vu le jour en 2017 en tant qu'établissement primaire et qu'elle regroupe six communes, Penthelaz, Penthaz, Daillens, Lussey-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville. L'évolution démographique de la région fait que celui-ci doit disposer de nouveaux locaux. Huit classes, une salle de gymnastique, des locaux pour les activités parascolaires, une cantine, c'est beaucoup et ça coûte cher. Où implanter tout ça ? L'option Penthaz a été écartée, car réservée pour un éventuel établissement secondaire. Il a été question de Vufflens-la-Ville, mais c'est Penthelaz qui a été estimé être l'endroit le plus approprié, en particulier en relation avec le nombre d'élèves. D'où le projet qui nous a été présenté il y a un mois et qui nous concerne ce soir au niveau d'un crédit d'études.

Ce projet est finalisé, mais pour l'instant sur le papier seulement. D'ici à ce qu'il soit mené à terme, un certain nombre d'obstacles se dressent encore sur le chemin, d'ordre financier pour leur immense majorité. Le premier a été franchi d'extrême justesse lors de la séance du

Conseil de l'ASIVenoge lorsque le crédit d'études de 2 millions de francs a obtenu une très courte majorité de deux voix. C'est dire si le sujet a fait débat. On a pu lire dans le Journal de Cossonay les griefs des opposants, exprimés également par certains conseillers lors de notre séance du 19 mai : projet jugé trop onéreux qui fait craindre une hausse substantielle du point d'impôt dans les communes concernées, endroit mal choisi, estimation inexacte du nombre d'élèves de Penthaz.

Parlons concrètement chiffres, avec ce que cela implique pour Penthaz :

- Le projet qui nous est présenté est devisé à **31'919'600 francs**, **20'879'200 (64,41%)** étant à la charge de l'ASIVenoge et **11'040'400 (34,59%)** à celle de notre commune. Une convention a été établie entre l'établissement scolaire et la commune pour définir cette clé de répartition.
- Les coûts assumés à 100% par l'ASIVenoge s'élèveront à **13'123'600 francs** et comprennent le nouveau bâtiment scolaire, une grande partie du bâtiment parascolaire, l'aménagement intérieur de l'actuel bâtiment du Cheminet et l'aménagement des préaux.
- Ceux incombant à 100% à Penthaz se monteront à **5'870'000 francs** et comprennent les mises en conformité de l'enveloppe extérieure du bâtiment actuel du Cheminet et de l'actuelle salle du Verger, une partie du bâtiment parascolaire ainsi que les travaux de raccordements extérieurs et la transformation de l'appartement du concierge.
- Les **12'926'000 francs** restants ont été répartis à **60%** pour l'ASIVenoge et **40%** pour la commune et concernent la nouvelle salle de gymnastique du Verger, la cantine, la mise en conformité de la salle de gym VD1, une partie du bâtiment parascolaire, les travaux de préparation des parcelles et l'aménagement de la zone sportive sur la place Madeleine Chamot-Berthod.

Pourquoi la commune de Penthaz est-elle autant impliquée financièrement et qu'aura-t-elle à y gagner ? D'une part, le fait que les nouvelles constructions (bâtiment scolaire et salle de gym) soient reliées physiquement aux constructions existantes (collège du Cheminet, salle du Verger) implique que celles-ci doivent être mises en conformité car le coût des travaux est supérieur à 50% de la valeur ECA. D'autre part, en participant à hauteur de 40% à l'édition de la salle de gym et de la cantine, la commune et, partant, les sociétés locales pourront en disposer en dehors des heures scolaires.

Quels risques financiers court la commune en s'engageant de la sorte ? Le montant de plus de 11'000'000 de francs a de quoi faire frémir, sachant que notre taux d'imposition est déjà l'un des plus élevés de la région. Risque-t-il de prendre encore l'ascenseur ? Sollicite, notre municipal responsable des finances, Didier Chappuis, s'est voulu plutôt rassurant. Il a relevé que l'investissement de 21'000'000 de francs que l'ASIVenoge engagera va engendrer un amortissement annuel estimé à 782'166 francs. Mais il sera compensé par des économies d'un montant presque pareil (781'142 francs) grâce à la fin de différents amortissements, qui arrivent à terme, et de diverses locations. En ce qui concerne les 11'040'400 francs à la charge de Penthaz, M. Chappuis est d'avis que ce montant pourra être réduit de quelque 3 millions de francs car une grande partie des rénovations des enveloppes extérieures des bâtiments du Cheminet et du Verger pourront être refaites à l'ASIVenoge. Il estime en outre que la rénovation de la salle de gym VD1 ne se justifie pas, donc que les 900'000 francs – dont le 40% serait à la charge de Penthaz – prévus à cet effet sont superflus.

M. Chapuis estime encore que le coût annuel de l'investissement – évalué environ 340'000 francs – serait supportable et ne viendrait pas déjorer notre taux d'imposition.

Que se passera-t-il pour Penthaz si nous disons non à cet investissement, à commencer par le crédit d'étude sur lequel nous devons prononcer ce soir ? En partant de l'idée que notre commune reste le lieu où seraient édifiées ces nouvelles locaux, l'ASIVenoge aurait l'entier de la construction à sa charge et en aurait l'usage exclusif. On pense surtout à la nouvelle salle de gym et à la cantine qui ne seraient éventuellement accessibles à nos sociétés que moyennant location. La nouvelle salle n'étant pas reliée à la salle actuelle, la mise en conformité de celle-ci ne deviendrait pas obligatoire, mais l'économie réalisée ne serait que temporaire car des travaux seront de toute manière nécessaires d'ici à quelques années.

Dans les remarques des opposants, il y a aussi l'idée que Penthaz serait un lieu plus approprié car engendrant des coûts moins élevés, donc qu'il conviendrait de réexaminer le projet dans ce sens. Mais est-on vraiment sûr que ce serait meilleur marché, sachant qu'une nouvelle salle de gym serait aussi certainement nécessaire chez notre voisin, lequel devrait en outre sans doute déplacer son terrain de foot ? Le déplacement du projet à Penthaz aurait le désavantage pour l'ASIVenoge d'augmenter les frais de transports des élèves de quelque 200'000 francs, autrement dit environ 80'000 francs pour Penthaz. Notre commune serait en outre privée d'une troisième salle de gymnastique dont nos sociétés locales – et ce ne sont pas les membres de la Société de Gym présents ici qui vont dire le contraire – auraient besoin pour accueillir de nouveaux membres. D'un point de vue scolaire, le site de Penthaz offre l'avantage de disposer des classes spéciales. Dernier point, déplacer ce projet sur le site de Penthaz hypothéquerait à moyen terme une éventuelle implantation d'un collège secondaire.

Venons-en plus précisément à l'objet qui nous concerne directement ce soir, le crédit d'études de 656'250 francs. Il représente environ le tiers du montant global de 2'000'000 de francs que le Conseil de l'ASIVenoge a accepté de justesse il y a quelques semaines. Le préavis mentionne en page 6 les différentes prestations que doit permettre d'effectuer ce crédit d'études.

La commission des finances remercie la Municipalité et M. Vallat pour toutes les informations reçues, qui lui ont permis de se pencher attentivement sur ce projet. Elle a étudié de près les montants engagés, réfléchi, discuté, pesé le pour et le contre. Même si elle s'est étonnée du montant particulièrement élevé de ce crédit d'études, alors que ce projet est déjà bien avancé, elle estime que notre commune a intérêt à s'engager dans cet investissement car il permet notamment d'offrir des infrastructures répondant aux besoins de sa population. Elle souhaite également que les commissions d'urbanisme et de mobilité soient consultées et informées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

## CONCLUSIONS

A l'unanimité de ses membres, la commission des finances vous recommande d'accepter les conclusions telles qu'elles vous sont présentées dans le préavis.

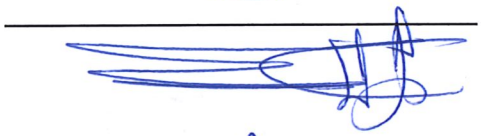
Le rapporteur: Bernard Morel



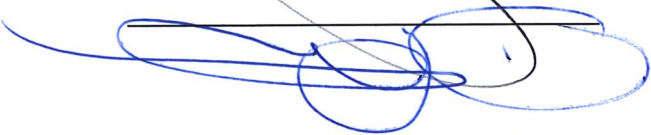
Les membres: Samantha Cardaropoli



Anne-Marie Dénéreaz



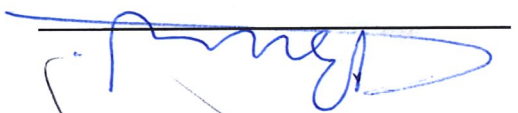
Daniel Rochat



Daniel Traini



Claude Brocard



Marc-Eugène Viret

